

## Actualités consommation



### 5G : pas de risque sanitaire selon l'Anses

L'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES) a été sollicitée par le gouvernement le 9 janvier 2019 pour « assurer la transparence et le dialogue » sur le déploiement de la 5G. Deux ans plus tard, le 20 avril 2021, elle rend son [rapport](#) qui confirme l'absence de nouvel impact sanitaire avéré.

Le déploiement de la 5G est loin de faire l'unanimité en France. Présentée comme étant dix fois plus rapide que la 4G, ses détracteurs lui reprochent notamment des émissions d'ondes électromagnétiques qui exposeraient la population à des troubles d'électrosensibilité, mais également à des risques de développement de certaines pathologies. Or, l'Anses estime « peu probable que le déploiement de la 5G dans la bande de fréquences 3,5 GHz présente de nouveaux risques pour la santé ». Cette nouvelle technologie est actuellement déployée principalement dans la bande 700 MHz – 2,1 GHz, qui inclut des fréquences utilisées depuis plusieurs années par les générations actuelles de communication mobile, 2G, 3G et 4G. Elle utilisera désormais la bande 3,5 GHz pour la couverture des zones géographiques étendues. Selon les experts mobilisés par l'Anses, les éléments disponibles mettent en évidence « des augmentations limitées des niveaux d'exposition, qui restent en tout état de cause très inférieurs aux valeurs limites réglementaires ».

La 5G devrait être déployée également à l'avenir dans des bandes de fréquences de 26GHz, non encore ouvertes. L'objectif sera d'atteindre de très hauts débits pour répondre à des besoins localisés de réseaux mobiles en zones très denses, mais aussi de développer de nouveaux services dédiés à l'industrie. S'agissant de cette bande de fréquence, l'Anses indique que les données actuelles ne permettent pas de conclure à l'existence ou non d'effets sanitaires. Les recherches vont donc se poursuivre. L'Agence souligne par ailleurs la nécessité de « suivre l'évolution de l'exposition des populations à mesure de l'évolution du parc d'antennes et de l'augmentation de l'utilisation des réseaux ».

Le sujet étant particulièrement sensible avec un intérêt marqué des consommateurs, l'Anses a décidé de lancer une [consultation publique](#) afin de recueillir les commentaires éventuels de la communauté scientifique et des parties prenantes intéressées. Ouverte jusqu'au 1<sup>er</sup> juin 2021, elle permettra à l'Anses de publier par la suite, le cas échéant, un rapport et un avis complétés.

#### A retenir :

- La 5G est une technologie dix fois plus rapide que la 4G
- Elle est actuellement déployée sur la bande de fréquences 700 MHz – 2,1 GHz, déjà utilisée par les technologies antérieures. Mais elle est étendue depuis peu à une nouvelle bande de fréquences 3,5 GHz
- Le risque sanitaire de ce nouveau déploiement est jugé « peu probable » par les experts de l'Anses
- La bande 26 GHz viendra compléter le réseau d'ici quelques années. Les données actuelles la concernant ne sont, pour le moment, pas suffisantes pour conclure à l'existence ou non d'effets sanitaires
- Les recherches vont être poursuivies, notamment pour prendre en compte l'évolution de l'exposition des populations dans le temps
- Une consultation publique est ouverte jusqu'au 1<sup>er</sup> juin et donnera lieu, le cas échéant, à un rapport et un avis complétés.

### Vers la fin du « greenwashing » ?

Le greenwashing (en français écoblanchiment ou blanchissement écologique) consiste pour une entreprise à communiquer auprès du public en utilisant l'argument écologique, tentant de se donner une image éco-responsable, assez éloignée de la réalité. Elle affiche des préoccupations environnementales qu'elle n'a pas en réalité dans ses pratiques.

Dans la consommation de tous les jours, il est possible d'en trouver facilement dans nos rayons avec des produits dont l'emballage sera de couleur verte et/ou avec des photos de paysage, de forêt ou de plantes et comportera des arguments marketing tels que « naturel » ou « respectueux de la nature » par exemple. L'écoblanchiment est parfois moins visible, comme dans la filière textile où des géants de la « fast fashion » mettent en avant des collections éthiques (« en coton bio », « issues du recyclage ») ou avec des messages inscrits à caractère écologique alors que ce sont des entreprises dont le "business model" repose sur le renouvellement constant des vêtements proposés à la vente, à des prix dérisoires et conçus avec des procédés polluants dans des pays qui exploitent les travailleurs... Dans l'industrie automobile, les termes « voiture propre » ou « véhicule zéro-émission » sont également régulièrement dénoncés.

Les associations de défense de l'environnement luttent depuis plusieurs années contre cette pratique, estimant qu'elle dessert leurs actions de sensibilisation. Le consommateur peut penser en effet légitimement faire un achat respectueux de l'environnement et agir de façon écoresponsable alors qu'il n'en est rien. En outre, de tels procédés brouillent les messages de prévention.

Cela pourrait changer car dans le cadre de la loi Climat et résilience, des articles portant sur la publicité ont été débattus les 1<sup>er</sup> et 2 avril derniers. Parmi eux, le sujet de l'écoblanchiment a été abordé, les députés assimilant à une « pratique commerciale trompeuse » le fait d'attribuer à un produit des vertus environnementales fallacieuses. Les parlementaires ont aussi durci les sanctions correspondantes, qui pourront atteindre 80 % des dépenses engagées. Il est également désormais interdit dans une publicité « d'affirmer à tort qu'un produit ou un service est neutre en carbone » ou « dépourvu de conséquences négatives sur le climat ».

## Des professionnels du tourisme très conciliants

L'incertitude demeure pour les vacances d'été. Les Français ne savent pas encore très bien s'ils doivent ou non faire des projets, au risque de devoir y renoncer, une fois encore. La crise sanitaire s'enlisant, les chances sont grandes pour que les Français restent en métropole durant leurs vacances d'été et les professionnels mettent tout en œuvre pour les attirer. Ils sont nombreux à avoir adapté notamment leurs formules d'annulation et de remboursement pour tranquilliser les vacanciers. Ainsi, *Belambra Club* et les *Gîtes de France* ont mis en place des solutions permettant aux consommateurs d'annuler ou de reporter leur séjour, sans frais ni justification, notamment en cas de nouveau confinement ou de fermeture des frontières.

De leurs côtés, les plateformes de location entre particuliers invitent leurs hôtes à faire preuve de souplesse. Chez *AirBnb*, le leader du secteur, les hôtes fixent eux-mêmes leurs conditions d'annulation, selon trois règles au choix : flexibles, modérées ou strictes. Au vu du contexte actuel, la maison mère française « encourage les hôtes d'accueil et les voyageurs à proposer et à choisir les conditions d'annulation flexibles », qui permettent le remboursement intégral de la réservation pour toute annulation effectuée 24 heures avant l'arrivée dans le logement. Le service client de l'entreprise a été renforcé pour faire face à la hausse des questions administratives et logistiques.

En ce qui concerne les compagnies aériennes, les avions sont loin de faire le plein, ce qui permet d'avoir accès à des tarifs plutôt intéressants. Dans le cadre du projet « Air France Protect », de la compagnie *Air France*, tous les billets sont modifiables et remboursables sans frais ni justificatif pour tout voyage jusqu'au 31 décembre 2021. Côté rails, la *SNCF* déploie le même dispositif sur mesure, mis en place au début de la pandémie. « Les billets de TGV et de train sont échangeables et remboursables sans frais jusqu'à J-3 avant le départ, sans avoir à se justifier », indique le porte-parole de l'entreprise ferroviaire. Mais la compagnie pourrait frapper fort avec des offres « différentes et canon », souligne Christophe Fanichet, PDG de *SNCF Voyageurs*, qui ajoute : « Je veux frapper très fort sur l'accessibilité tarifaire ! ». Une nouvelle gamme de prix sera dévoilée en juin.

Pour les professionnels du tourisme, l'effet « dernière minute » devrait s'accroître. Ils s'attendent à une explosion des réservations une fois que les échéances seront claires. C'est donc le moment idéal pour se positionner !

## Les Français adoptent le paiement mobile

Selon une étude de *Kantar* pour *Paylib* (services de paiement sans contact via mobile), 38 % des Français auraient utilisé le paiement mobile en 2020, soit deux fois plus qu'en 2018. Ils sont par ailleurs un sondé sur deux (49 %) à déclarer vouloir utiliser ce type de paiement à l'avenir. Le paiement sans contact s'est beaucoup déployé pendant la crise sanitaire et le paiement mobile commence à se développer également. Pour Laurent Bailly, responsable des produits digitaux chez Visa, « il va entrer dans les mœurs de manière très large ». Les chiffres de la Banque de France semblent corroborer cette prédiction, puisqu'en 2019, le paiement mobile représentait 45,2 millions d'opérations (quatre fois plus que l'année précédente). « Compte tenu de la courbe d'adoption naturelle, il pourrait représenter environ 2 % des transactions en 2020, c'est significatif », indique au journal *Le Parisien* Loÿs Moulin, directeur du développement chez le Groupement des cartes bancaires.

Pour utiliser ce système, il faut entrer numériquement sa carte bancaire dans son smartphone via une application (*Apple-Pay*, *GooglePay*, *SamsungPay*, *Pay-lib*...) pour utiliser ensuite directement son mobile comme moyen de paiement, avec l'avantage de ne pas être plafonné à 50 €, comme c'est le cas avec les cartes bancaires « sans contact ».

Les consommateurs restent toutefois méfiants : 34 % des personnes interrogées s'inquiètent de la sécurité de cette technologie, notamment en cas de vol ou de piratage du téléphone. La Banque de France assure de son côté que les banques sont extrêmement vigilantes et que des « gardes fous » sont mis en place. « Le numéro de carte n'est jamais stocké dans les solutions de paiement mobile. Vous pouvez immédiatement suspendre le téléphone sans mettre la carte en opposition. Les banques (...) sont capables de bloquer une transaction si elle est suspecte. Il faudrait également le code de votre téléphone pour avoir accès à la solution », expose Julien Lasalle. Selon Vincent Duval, PDG de *Paylib*, « les utilisateurs vont observer autour d'eux que personne ne connaît de problème avec le paiement mobile, et la peur disparaîtra. »

## À voir à la télévision et sur Internet

### Les docs du week-end - Bons plans et déstockeurs : les nouvelles façons de consommer

Magazine – Samedi 24 avril 2021 à 16h40 sur TF1

### Sur le front : la face cachée du recyclage

Magazine – Dimanche 25 avril 2021 à 20h50 sur France 5

En cinquante ans, la production mondiale de plastique est passée de 2 millions à 350 millions de tonnes.

### Xenius - E-commerce : la logistique du dernier kilomètre

Magazine – Lundi 26 avril 2021 à 17h10 sur Arte

### Xenius - Des arbres menacés par le réchauffement climatique

Magazine – Jeudi 29 avril 2021 à 17h10 sur Arte

Les forêts pâtissent de plus en plus des effets du changement climatique, de la sécheresse et des attaques d'insectes ravageurs. Ce phénomène touche tout particulièrement les conifères.

### Envoyé spécial

Magazine – Jeudi 29 avril 2021 à 21h05 sur France 2

Au sommaire : « Héritage, la fête au village ! » - Un peu partout en France, des habitants de petites communes leur ont légué leur fortune / « Ma vie sous surveillance » / « Nemo, la gardienne de la forêt ».

